



Actualités OFS

BFS Aktuell

Attualità UST

20 Situation économique et sociale de la population

Neuchâtel, avril 2016

Résultats des années 2007 à 2014

Pauvreté et privation matérielle

Selon les derniers résultats de l'Office fédéral de la statistique (OFS), la pauvreté en termes de revenu touchait quelque 530'000 personnes en 2014 en Suisse. Parmi celles-ci, 123'000 exerçaient une activité rémunérée. Le risque de pauvreté menaçait 1,085 million de personnes, et environ 370'000 personnes souffraient de privations matérielles dans au moins trois domaines de la vie sur neuf. Les groupes particulièrement exposés sont les personnes élevant seules leurs enfants, les personnes sans formation postobligatoire et celles vivant dans un ménage dont la participation au marché du travail est faible.

Dans la statistique de la pauvreté, l'OFS utilise plusieurs concepts monétaires et non monétaires qui sont couramment employés dans les recherches sur la pauvreté (voir encadré).

En 2014, 6,6% de la population vivait dans un ménage dont le revenu disponible¹ était inférieur au seuil absolu de pauvreté. Cela signifie qu'une personne sur 15 était touchée par la pauvreté en termes de revenu, soit environ 530'000 personnes.

Si l'on considère le seuil de pauvreté relatif, on constate que 13,5% de la population, soit environ 1'085'000 personnes, présentent un risque de pauvreté. Environ un demi-million de personnes ont un revenu qui ne dépasse que légèrement le seuil absolu de pauvreté. Elles sont particulièrement exposées au risque de tomber dans la pauvreté si leur revenu diminue.

Pour environ 370'000 personnes, soit 4,6% de la population, les difficultés financières entraînent certaines privations matérielles: elles ne sont pas en mesure de s'offrir trois éléments au moins sur une liste de neuf (voir encadré).

¹ Voir la définition du revenu dans l'encadré p. 2.

Trois concepts pour mesurer la pauvreté en termes de revenu et la privation matérielle

Le **taux de pauvreté** se réfère à un seuil «absolu»: sont considérées comme pauvres, selon cette définition, les personnes qui n'ont pas les moyens financiers d'acquiescer les biens et services nécessaires à une vie sociale intégrée. Le seuil de pauvreté utilisé a été calculé d'après les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Il se compose d'un montant forfaitaire pour l'entretien et les frais individuels de logement ainsi que de 100 francs par mois et par personne à partir de 16 ans pour d'autres dépenses.

Le **taux de risque de pauvreté** se base sur un seuil «relatif»: sont considérées comme présentant un risque de pauvreté les personnes dont le revenu disponible équivalent (voir p. 2) est sensiblement inférieur au niveau habituel des revenus dans le pays considéré. La pauvreté est donc envisagée comme une forme d'inégalité; en effet, le fait qu'une personne soit considérée comme à risque de pauvreté ne dépend pas uniquement de sa situation économique propre (respectivement de celle du ménage), mais également de celle des autres personnes vivant dans le pays concerné. Le seuil de risque de pauvreté est fixé par l'Union européenne à 60% de la médiane du revenu disponible équivalent.

Le **taux de privation matérielle** se définit comme l'absence, pour des raisons financières, d'au moins trois éléments parmi neuf dans les domaines suivants: capacité de faire face dans un délai d'un mois à une dépense imprévue d'un montant de 2500 francs, capacité de s'offrir chaque année une semaine de vacances hors de son domicile, absence d'arriérés de paiement, capacité de s'offrir un repas composé de viande ou de poisson (ou équivalent végétarien) tous les deux jours au moins, capacité de chauffer convenablement son domicile, accès à un lave-linge, possession d'un téléviseur couleur, d'un téléphone et d'une voiture.

Le seuil de pauvreté s'établissait en 2014 à 2219 francs par mois en moyenne pour un individu et à 4031 francs pour deux adultes avec deux enfants (voir T 1). Ce montant doit couvrir les dépenses courantes (forfait pour l'entretien: alimentation, habillement, soins corporels, déplacements,

T1 Seuils moyens de pauvreté et seuils de risque de pauvreté pour différents types de ménage, 2014 en francs par mois

Type de ménage	Forfait pour l'entretien	Frais de logement moyens pris en compte	Autres frais	Seuil moyen de pauvreté ¹	Seuil de risque de pauvreté à 60% de la médiane ²
Personne seule	986	1133	100	2219	2458 ±26
Parent seul avec 2 enfants < 14 ans	1834	(1556)	100	(3490)	3933 ±42
2 adultes sans enfant	1509	1356	200	3065	3688 ±39
2 adultes avec 2 enfants < 14 ans	2110	1721	200	4031	5163 ±55

¹ Valeurs nationales moyennes; pour le calcul des indicateurs de la pauvreté, on considère un seuil de pauvreté individuel pour chaque ménage.

² Les seuils de risque de pauvreté pour les différents types de ménage sont calculés à l'aide de l'échelle d'équivalence OCDE modifiée (voir l'encadré «Définition du revenu»).

(x) Les valeurs entre parenthèses se basent sur un petit nombre de cas et doivent être interprétées avec précaution.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC, version 04.04.2016

© OFS, Neuchâtel 2016

loisirs, etc.), les frais de logement et d'autres dépenses comme les assurances, mais pas les frais d'assurance-maladie obligatoire, déjà déduits lors du calcul du revenu disponible conformément aux normes internationales.

Le seuil de risque de pauvreté était, pour ces mêmes types de ménages, de quelques centaines de francs plus élevé: 2458 francs par mois pour une personne seule et 5163 francs pour deux adultes avec deux enfants.

Définition du revenu

Le **revenu brut du ménage** est constitué des revenus de l'ensemble des membres du ménage (revenus d'une activité salariée ou indépendante, rentes et transferts sociaux, revenus de la fortune, etc.). D'éventuels éléments de fortune ne sont par contre pas compris dans le calcul du revenu.

Le **revenu disponible du ménage** se calcule en déduisant du revenu brut les dépenses obligatoires, à savoir les cotisations aux assurances sociales, les impôts, les primes d'assurance-maladie obligatoire et les pensions alimentaires payées.

Le **revenu disponible équivalent** se calcule à partir du revenu disponible du ménage, en tenant compte de la taille et de la composition de ce dernier. On attribue un facteur de pondération à chaque membre du ménage: soit le poids 1 à la personne la plus âgée du ménage, le poids 0,5 à toute autre personne âgée de 14 ans ou plus et le poids 0,3 à chaque enfant de moins de 14 ans (échelle OCDE modifiée). Cela permet de tenir compte des économies d'échelle rendues possibles par la vie en commun.

La pauvreté a tendance à diminuer depuis 2007

Depuis la première enquête SILC en 2007, la pauvreté en termes de revenu tend à reculer en Suisse (voir G1). Parallèlement, le revenu disponible a augmenté dans tous les groupes de revenu. Le marché du travail et la situation économique ont été stables, sauf un léger recul en 2009, et ont évolué favorablement.

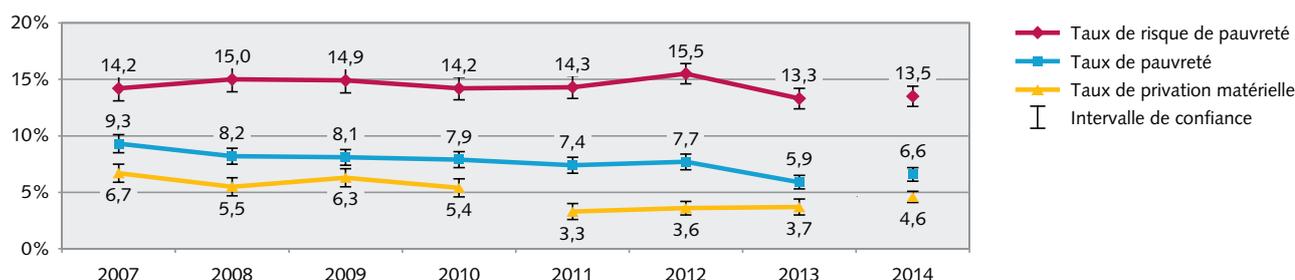
On n'observe pas de tendance claire, en revanche, pour le taux de risque de pauvreté et le taux de privation matérielle. Le recul du taux de privation matérielle entre 2010 et 2011 s'explique en premier lieu par la reformulation en 2011 de certaines questions de l'enquête en vue d'une meilleure comparabilité internationale. Les chiffres à partir de 2011 ne sont dès lors plus comparables avec ceux des années précédentes. Comme, par ailleurs, la méthodologie de l'enquête SILC a été considérablement modifiée, les chiffres de tous les indicateurs ne sont plus directement comparables, à partir de 2014, avec ceux des années précédentes (voir encadré, p.3).

La formation et le travail protègent contre la pauvreté

Différentes caractéristiques sociodémographiques permettent de délimiter la population pauvre (voir G2). La formation achevée la plus élevée joue ici un rôle prépondérant. Les personnes sans formation postobligatoire sont presque deux fois plus souvent pauvres que les personnes ayant achevé une formation de degré secondaire II (12,6%

Evolution du taux de pauvreté, du taux de risque de pauvreté et du taux de privation matérielle, 2007–2014

G 1



Les chiffres de 2007 à 2013 ont été révisés pour permettre une meilleure comparabilité des données. Quelques questions ayant été reformulées, le taux de privation matérielle à partir de 2011 n'est plus directement comparable avec les années précédentes. Suite à des adaptations méthodologiques, tous les indicateurs à partir de SILC 2014 ne sont plus directement comparables avec les années précédentes (voir encadré).

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC

© OFS, Neuchâtel 2016

Adaptations méthodologiques dans l'enquête SILC

La présente analyse se base sur l'enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC (Statistics on Income and Living Conditions). À partir de 2014, l'échantillon de SILC est tiré dans le nouveau cadre de sondage pour les enquêtes auprès de la population (SRPH). Cela permet d'inclure dans l'enquête des personnes sans raccordement téléphonique fixe. Le modèle de pondération a ensuite été révisé et amélioré en tenant compte de nouvelles données issues des registres administratifs. Suite à ces changements, les résultats à partir de 2014 ne sont plus directement comparables avec ceux des années précédentes. Plus d'informations sur l'enquête SILC sous: www.silc.bfs.admin.ch.

contre 6,8%). Le taux de pauvreté est le plus faible (4,1%) chez les titulaires d'un diplôme du degré tertiaire (haute école universitaire ou haute école spécialisée).

Le taux de pauvreté des femmes (7,6%) est supérieur à celui des hommes (5,7%). Cet écart peut s'expliquer, entre autre, par le fait que les femmes se retrouvent plus souvent à élever seules leurs enfants.

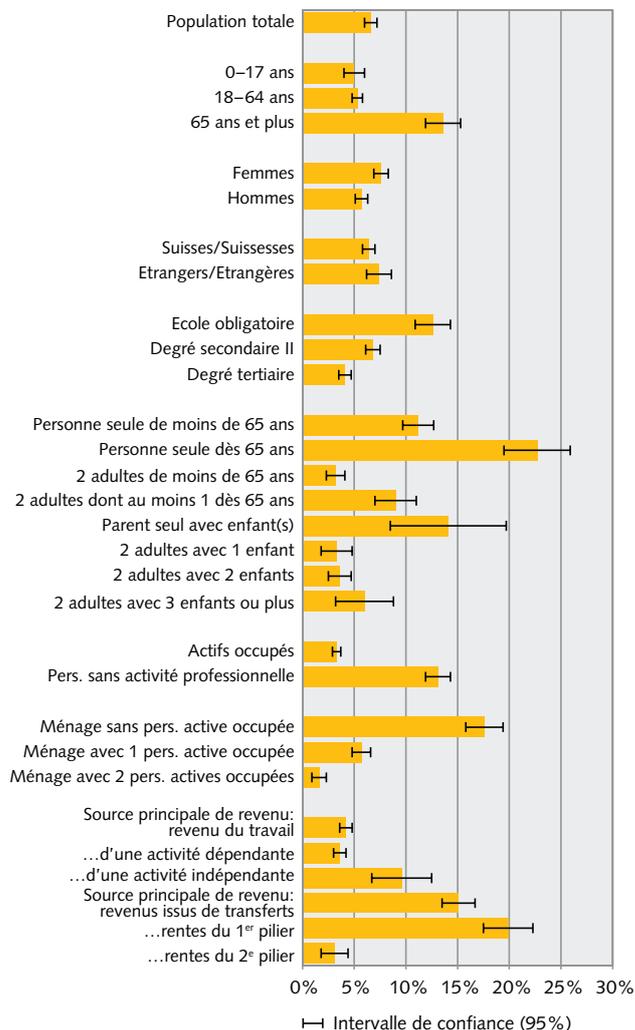
Le taux de pauvreté est également plus élevé que la moyenne chez les personnes de 65 ans et plus (13,6%). A noter toutefois que ce taux est calculé en fonction des revenus uniquement et ne prend pas en compte les éléments de la fortune. Or, les personnes de 65 ans et plus, précisément, puisent plus souvent dans leur fortune pour financer leurs dépenses courantes. De précédentes analyses de l'OFS montrent qu'environ trois quarts des seniors pauvres en termes de revenu disposent de plus de 10'000 francs de liquidités, et un tiers même de plus de 100'000 francs. Chez les personnes de 18 à 64 ans, les proportions sont sensiblement plus faibles (40% et 10%)². Il convient donc d'interpréter avec prudence le taux de pauvreté des personnes ayant atteint l'âge de la retraite. Le taux de privation matérielle est d'ailleurs aussi nettement plus faible chez les personnes à l'âge de la retraite (1,6%) que dans tous les autres groupes d'âges.

Si l'on considère le type de ménage, les familles monoparentales sont plus particulièrement touchées par la pauvreté (14,1%). Chez les personnes vivant seules également, la part des personnes pauvres est plus élevée que dans la population dans son ensemble: le taux de pauvreté est supérieur à la moyenne tant chez les personnes seules de moins de 65 ans (11,2%) que chez celles de 65 ans et plus (22,7%). Dans les ménages comptant un deuxième adulte, la part des personnes de moins de 65 ans touchées par la pauvreté n'est en revanche pas plus élevée que la moyenne, quel que soit le nombre d'enfants vivant dans le ménage (pas d'enfant: 3,2%, un enfant: 3,3%; deux enfants: 3,6%; trois enfants: 6,0%). Si l'on considère le seuil de pauvreté relatif, on observe toutefois que les familles de trois enfants ou plus sont particulièrement exposées au risque de pauvreté (20,7%, non représenté dans les graphiques). Cela montre que le revenu des familles nombreuses est souvent à peine supérieur au seuil de pauvreté absolu.

² Par liquidités, on entend les avoirs sur les comptes en banque, les comptes postaux, ainsi que la valeur des actions, obligations, fonds de placement, etc. (valeurs brutes). Ces exploitations ont été établies sur la base de SILC 2011, qui contenait cette fois-là des données détaillées sur la fortune. Voir également le rapport «La pauvreté des personnes âgées» (OFS, 2014, n° de commande 852-1201).

Taux de pauvreté selon différentes caractéristiques, 2014

G 2



Le taux de pauvreté est calculé sur la base du revenu, indépendamment de la fortune éventuelle. Les variables concernant les ménages se réfèrent à des personnes vivant dans un ménage qui présente ces caractéristiques. Les variables portant sur la formation et le marché du travail ne sont relevées que pour les personnes de 18 ans ou plus. Sont considérées comme des enfants les personnes âgées de moins de 18 ans ainsi que les personnes de 18 à 24 ans qui sont économiquement inactives et qui vivent avec leur père et/ou leur mère. Seuls les groupes de population avec au moins 200 observations dans l'échantillon et un intervalle de confiance de $\pm 10\%$ au maximum sont représentés.

L'intervalle de confiance permet de déterminer si les différences entre deux valeurs sont significatives. Exemple: le taux de pauvreté des hommes se chiffre à 5,7% ($\pm 0,6$), celui des femmes à 7,6% ($\pm 0,7$). Les intervalles de confiance de ces deux groupes sont respectivement compris entre 5,1% et 6,3%, et 6,9% et 8,3%. Ils ne se recoupent donc pas. La différence observée est par conséquent statistiquement significative.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC, © OFS 2016 version 04.04.2016, sans prise en compte du loyer fictif

Sous l'angle de la nationalité, on n'observe pas, pour ce qui est de la pauvreté absolue, de différences nettes. Mais les personnes sans passeport suisse sont plus fréquemment exposées au risque de pauvreté et souffrent plus souvent de privations matérielles que les Suisses (taux de risque de pauvreté: 20,1% vs 11,5%, taux de privation matérielle: 7,7% vs 3,7%, non représenté dans les graphiques).

La participation des adultes du ménage au marché du travail est un autre facteur déterminant. Les personnes actives occupées sont nettement moins touchées par la pauvreté (3,3%) que les personnes sans activité professionnelle (13,1%). Comme on pouvait s'y attendre, les personnes

vivant dans un ménage dont aucun membre adulte n'exerce une activité professionnelle présentent le taux de pauvreté le plus élevé (17,6%). Ce taux tombe à 5,7% dans les ménages qui comptent un actif occupé et à 1,7% dans ceux qui en comptent deux.

Seuls 4,2% des ménages qui vivent principalement d'un revenu issu d'une activité professionnelle sont frappés par la pauvreté en termes de revenu. Les ménages qui vivent essentiellement de prestations de transfert (rentes, prestations sociales, etc.) affichent par contre un taux de pauvreté bien supérieur à la moyenne (15,1%). Une analyse détaillée fait apparaître des différences marquées: les personnes qui tirent leur principal revenu du 2^e pilier sont nettement moins souvent frappées de pauvreté (3,1%) que celles qui ne touchent que le 1^{er} pilier (19,9%).

La **population active occupée** comprend, dans la présente analyse, les personnes de 18 ans et plus ayant déclaré avoir exercé une activité salariée ou indépendante pendant la plus grande partie de l'année civile précédant l'enquête. Sont prises en compte tant les activités professionnelles exercées à plein temps que celles à temps partiel.

Plus de pauvres parmi les personnes travaillant à temps partiel

Bien que l'intégration sur le marché du travail représente une protection efficace contre la pauvreté, 3,3% des actifs occupés, soit 123'000 personnes, étaient touchés par la pauvreté en 2014. Un examen plus détaillé fait apparaître des différences considérables (voir G3): la pauvreté en termes de revenu touche moins souvent les personnes qui ont travaillé toute l'année que celles qui n'ont été actives occupées qu'une partie de l'année (2,9% contre 7,2%). Parmi les personnes ayant travaillé toute l'année, celles qui étaient occupées majoritairement à temps partiel sont deux fois plus souvent touchées par la pauvreté que les actifs occupés majoritairement à plein temps (4,5% contre 2,2%).

La pauvreté en termes de revenu est nettement moins fréquente chez les salariés (2,7%) que chez les indépendants (7,0%), en particulier chez les indépendants sans salariés (solo-indépendants, 8,4%). Il faut toutefois interpréter ces résultats avec prudence en raison des difficultés méthodologiques liées au relevé du revenu des indépendants³. Le taux de privation matérielle tend à être plus élevé chez les indépendants que chez les salariés (4,8% contre 3,7%).

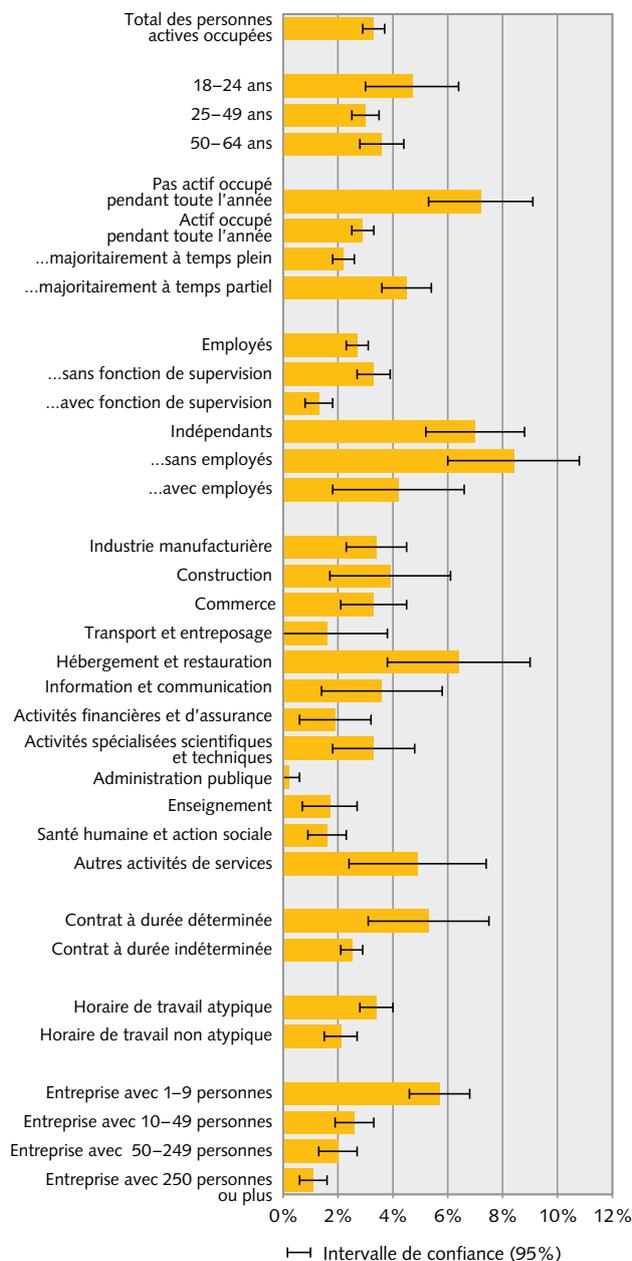
Ventilé selon la branche économique⁴, le taux de pauvreté est légèrement supérieur à la moyenne chez les personnes travaillant dans l'hôtellerie et la restauration (6,4%). Il est bas en revanche dans l'administration publique (0,2%). Enfin, les salariés ayant un contrat de travail de durée déterminée (5,3%) et/ou un horaire de travail atypique (p. ex. travail le weekend, travail en équipe, travail de nuit, 3,4%) et ceux travaillant dans de petites entreprises (5,7%) sont plus souvent touchés par la pauvreté que les autres groupes de salariés.

³ Pour plus d'informations, voir p. 55 du rapport «Pauvreté en Suisse. Concepts, résultats et méthodes» (OFS, 2012, n° de commande 852-1001).

⁴ Le taux de pauvreté n'est pas présenté pour certaines branches économiques en raison d'un trop petit nombre de cas.

Taux de pauvreté des actifs occupés selon différentes caractéristiques, 2014

G 3



Seuls les groupes de population avec au moins 200 observations dans l'échantillon et un intervalle de confiance de $\pm 10\%$ au maximum sont représentés.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC, version 04.04.2016, sans prise en compte du loyer fictif © OFS 2016

Impressum

Editeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Conception, rédaction: Martina Guggisberg, Stephan Häni, Section Analyses sociales

Layout: DIAM, Prepress/Print

Traductions: Services linguistiques OFS, **langues:** disponible au format PDF ou sous forme imprimée en français, allemand, italien et anglais

Renseignements: Office fédéral de la statistique, Section Analyses sociales, tél. 058 463 64 21, info.sozan@bfs.admin.ch

Numéro de commande: 852-1400, gratuit

Commandes: tél. 058 463 60 60, fax 058 463 60 61, order@bfs.admin.ch